



Soutenir, Accompagner, Éduquer

Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454
59021 LILLE CEDEX
Tél. : 03.20.29.50.50
Fax : 03.20.53.21.03

Paul FLAD
Directeur Général

Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1

Pour le bon fonctionnement de la direction du patrimoine et des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à **Monsieur Adrien Lepers**, adjoint des cadres, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,
Le Directeur Général de l'EPDSAE

ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
Bordereau de transmission	Permanent
<p><u>Bon de commande, bon de livraison et devis</u> dans le cadre du fonctionnement, dans le respect des règles d'achat public et de mise en concurrence, pour les fournitures et prestations de service, sauf convention ou bail de location (hors baux pour les usagers), maintenance, assurance, personnel extérieur, impôts et taxes hors timbres fiscaux, prestations relevant du plan de formation</p> <p><u>Marchés publics</u> <u>Pièces relatives à la passation des marchés publics (toutes procédures) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Publicité, • Envois de renseignements complémentaires et réponses aux demandes, • demandes de documents relatifs à la procédure, demandes de précisions, • Courriers aux candidats évincés, • réponses aux demandes de motifs détaillés du rejet de l'offre <p><u>Pièces relatives à l'exécution des marchés publics (toutes procédures) :</u> Correspondance avec les titulaires durant l'exécution (demande de documents et d'informations, tarifs, catalogues, situations et bilans, ...)</p> <p><u>Pièces relatives à la passation des marchés publics, spécifiquement pour les procédures adaptées (MAPA) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • rapport d'analyse des offres, • pièces relatives à l'attribution, déclaration d'infructuosité, déclaration de sans suite • pièces contractuelles du marché, • avenants, • courriers relatifs à des dysfonctionnements d'exécution dont demandes d'actions correctives, pénalité, mise en demeure, résiliation, ... • Ordre de service, procès-verbaux travaux et réunions de chantier • Bons de commande 	En cas d'absence de Michaël Delattre et de Florence Le Gougec

<p><u>Marchés publics</u></p> <p><u>Pièces relatives à la passation des marchés publics, spécifiquement pour les procédures formalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • rapport d'analyse des offres, • pièces relatives à l'attribution, déclaration d'infructuosité, déclaration de sans suite • pièces contractuelles du marché, • avenants, • courriers relatifs à des dysfonctionnements d'exécution dont demandes d'actions correctives, pénalité, mise en demeure, résiliation, ... • Ordre de service, procès-verbaux travaux et réunions de chantier • Bons de commande 	<p>En cas d'absence du directeur Général, de Monsieur Michaël Delattre et de Florence Le Gouguec</p>
<p><u>Correspondances administratives</u> gestion des sinistres avec les assureurs, notes d'information,</p> <p><u>Baux et conventions</u> Courriers de transmission, états des lieux, l'ensemble des baux, avenant au bail, résiliation du bail Conventions sans incidence financière, avenant à la convention, résiliation des conventions</p>	<p>En cas d'absence de Michaël Delattre et d'Alice Muller</p>

Notifié à Adrien Lepers le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454
59021 LILLE CEDEX
Tél. : 03.20.29.50.50
Fax : 03.20.53.21.03

Paul FLAD
Directeur Général

Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1

Pour le bon fonctionnement de la direction du patrimoine et des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à **Madame Alice Müller**, attaché d'administration hospitalière, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,
Le Directeur Général de l'EPDSAE

ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
Bordereau de transmission	Permanent
Correspondances administratives gestion des sinistres avec les assureurs, notes d'information, Baux et conventions Courriers de transmission, états des lieux, l'ensemble des baux, avenant au bail, résiliation du bail Conventions sans incidence financière, avenant à la convention, résiliation des conventions Bon de commande du service intérieur	En cas d'absence de Michaël Delattre
<u>Service intérieur</u> Plannings et congé du service Proposition de notation et d'appréciation des agents du service	Permanent

Notifié à Alice Müller le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454
59021 LILLE CEDEX
Tél. : 03.20.29.50.50
Fax : 03.20.53.21.03

Paul FLAD
Directeur Général

Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'EPDSAE, délégation de signature est donnée à **Madame Annabel Triboulet**, Directrice des Ressources Humaines, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

Article 2

Le délégué doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 05 octobre 2017

Paul FLAD,
Le Directeur Général de l'EPDSAE

ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions et réserves
<ul style="list-style-type: none"> — bordereau de communication de la DRH — Tous documents concernant l'organisation du service — proposition de notation et d'appréciation des agents du service dont il a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle — bon de commande concernant son service — courrier ordinaire dont réponse aux candidatures spontanées — dossier de recrutement pour le service — ordre de mission pour le personnel — attestation concernant les agents de l'EPDSAE — certification du caractère exécutoire des documents de son service — convention d'accueil des stagiaires et rapport de stage — arrêtés relatifs à la situation individuelle des agents (CLM, CLD, détachement, disponibilité, retraite, concours, contentieux, discipline) — états d'allocation pour perte d'emploi, d'indemnité de licenciement, de cotisations sociales, remboursement FEH — convention pour les formations et jury de concours — facture relative à la formation — mandatement et décompte de frais relatif à la formation — arrêté concernant la carrière des agents (avancements de grades, échelon...) — arrêté de nomination des agents — contrat d'engagement et avenant des agents 	Permanent
<ul style="list-style-type: none"> — arrêtés et mesure concernant la discipline — arrêtés de suspension des agents 	En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général
<ul style="list-style-type: none"> — bons de commande de l'Administration Générale ; — bons de commande d'investissement ; — liquidations ; — ordonnancements ; — relations avec la Paierie Départementale ; — relations avec les services de tarification (Département, Etat) ; 	En l'absence du Directeur Général, d'Arnaud Babin et de Catherine Pena.
<ul style="list-style-type: none"> — Toute mesure administrative permettant de sauvegarder l'intégrité des personnes accueillies et des agents. — Toutes les délégations consenties à chaque directeur de service de l'Administration Générale. 	Dans le cadre de la Garde de Direction

Notifié à Annabel Triboulet le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454
59021 LILLE CEDEX
Tél. : 03.20.29.50.50
Fax : 03.20.53.21.03

Paul FLAD
Directeur Général

Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

DECIDE

Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'EPDSAE, délégation de signature est donnée à **Monsieur Arnaud Babin**, Directeur des affaires financières, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,
Le Directeur Général de l'EPDSAE

ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
<p><u>I - Affaires générales- Administration</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) planning-horaire, demande de congé et d'autorisations spéciales d'absence ; 2) ordres de mission, sauf ceux le concernant, en France métropolitaine ; 3) proposition de notation et d'appréciation des agents dont il a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle; 4) correspondances administratives courantes ; 5) notes de service et d'information interne ; 6) Attestations d'employeur, validation de services... ; 7) Dossier d'accident du travail et de maladie professionnelle ; 8) Conventions d'accueil de stagiaires ; 9) Toutes correspondances avec les fournisseurs 10) Convocation aux instances locales et institutionnelles et compte-rendu des réunions ; 11) Déclaration de sinistre à destination de l'assureur ; 12) Déclaration et dépôt de plainte auprès des services de police et gendarmerie ; 13) Conventions sans incidence financière, avenant et résiliation ; <p><u>II - Affaires budgétaires</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) préparation, exécution et suivi des budgets ; 2) bons de commande Administration Générale ; 3) bons de commande d'investissement ; 4) liquidations ; 5) ordonnancements ; 6) régies ; 7) relations avec la Paierie Départementale ; 8) relations avec les services de tarification (Département, Etat) ; 9) négociations budgétaires ; 10) courriers relatifs aux affaires financières. 	<p>Permanent</p>
<p>Toutes les délégations consenties à chaque directeur de service de l'Administration Générale.</p>	<p>Dans le cadre des gardes de direction</p>

Notifié à Arnaud Babin le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454
59021 LILLE CEDEX
Tél. : 03.20.29.50.50
Fax : 03.20.53.21.03

Paul FLAD
Directeur Général

Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

DECIDE

Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'EPDSAE, délégation de signature est donnée à **Madame Catherine Pena**, adjoint des cadres à la Direction des Affaires Financières, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,
Le Directeur Général de l'EPDSAE

ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
<p><u>I - Affaires générales- Administration</u></p> <ol style="list-style-type: none">1) planning-horaire, demande de congé et d'autorisations spéciales d'absence ;2) ordres de mission, sauf ceux le concernant, en France métropolitaine ;3) proposition de notation et d'appréciation des agents dont il a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle;4) correspondances administratives courantes ;5) notes de service et d'information interne ;6) Attestations d'employeur, validation de services... ;7) Dossier d'accident du travail et de maladie professionnelle ;8) Conventions d'accueil de stagiaires ;9) Toutes correspondances avec les fournisseurs10) Convocation aux instances locales et institutionnelles et compte-rendu des réunions ;11) Déclaration de sinistre à destination de l'assureur ;12) Déclaration et dépôt de plainte auprès des services de police et gendarmerie ;13) Conventions sans incidence financière, avenant et résiliation ; <p><u>II - Affaires budgétaires</u></p> <ol style="list-style-type: none">1) préparation, exécution et suivi des budgets ;2) bons de commande Administration Générale ;3) bons de commande d'investissement ;4) liquidations ;5) ordonnancements ;6) régies ;7) relations avec la Paierie Départementale ;8) relations avec les services de tarification (Département, Etat) ;9) négociations budgétaires ;10) courriers relatifs aux affaires financières.	En l'absence du Directeur des Affaires Financières

Notifié à Catherine Pena le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454
59021 LILLE CEDEX
Tél. : 03.20.29.50.50
Fax : 03.20.53.21.03

Paul FLAD
Directeur Général

Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1

Pour le bon fonctionnement de la direction du patrimoine et des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à **Monsieur Christophe Alba**, Technicien Supérieur Hospitalier, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,
Le Directeur Général de l'EPDSAE

ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
<ul style="list-style-type: none">- courriers de la Direction : Courriers aux établissements et services : Bordereaux de transmission-Baux et conventions : Etats des lieux Courriers de transmission-Chantiers : PV réunions de chantiers PV réception de travaux Compte rendu de visites et/ou rencontres avec les propriétaires-Commission de sécurité Attestation de présence-Bons d'intervention	En cas d'absence ou d'empêchement de Michaël DELATTRE, Directeur du Patrimoine et des Affaires Juridiques et des attachés d'administration hospitalière

Notifié à Christophe Alba le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454
59021 LILLE CEDEX
Tél. : 03.20.29.50.50
Fax : 03.20.53.21.03

Paul FLAD
Directeur Général

Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1

Pour le bon fonctionnement de la direction du patrimoine et des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à **Madame Florence Le Gougec**, Attaché d'administration hospitalière, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,
Le Directeur Général de l'EPDSAE

ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
<p>Bordereau de transmission</p> <p><u>Marchés publics</u> <u>Pièces relatives à la passation des marchés publics (toutes procédures) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Publicité, • Envois de renseignements complémentaires et réponses aux demandes, • demandes de documents relatifs à la procédure, demandes de précisions 	<p>Permanent</p>
<p><u>Bon de commande, bon de livraison, contrats et devis</u> dans le cadre du fonctionnement, dans le respect des règles d'achat public et de mise en concurrence, pour les fournitures et prestations de service, sauf convention ou bail de location (hors baux pour les usagers), assurance, personnel extérieur, impôts et taxes hors timbres fiscaux, prestations relevant du plan de formation</p> <p><u>Marchés publics</u> <u>Pièces relatives à la passation des marchés publics (toutes procédures) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Courriers aux candidats évincés, • réponses aux demandes de motifs détaillés du rejet de l'offre <p><u>Pièces relatives à l'exécution des marchés publics (toutes procédures) :</u> Correspondance avec les titulaires durant l'exécution (demande de documents et d'informations, tarifs, catalogues, situations et bilans, ...)</p> <p><u>Pièces relatives à la passation ou l'exécution des marchés publics, spécifiquement pour les procédures adaptées (MAPA) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • rapport d'analyse des offres, • pièces relatives à l'attribution, déclaration d'infructuosité, déclaration de sans suite • pièces contractuelles du marché, • avenants, révisions tarifaires, • courriers relatifs à des dysfonctionnements d'exécution dont demandes d'actions correctives, pénalité, mise en demeure, résiliation, ... • Ordre de service, procès-verbaux travaux et réunions de chantier • Bons de commande 	<p>En cas d'absence de Michaël Delattre, Directeur du Patrimoine et des Affaires Juridiques</p>

Marchés publics

Pièces relatives à la passation ou l'exécution des marchés publics, spécifiquement pour les procédures formalisées :

- rapport d'analyse des offres,
- pièces relatives à l'attribution, déclaration d'infructuosité, déclaration de sans suite
- pièces contractuelles du marché,
- avenants, révisions tarifaires,
- courriers relatifs à des dysfonctionnements d'exécution dont demandes d'actions correctives, pénalité, mise en demeure, résiliation, ...
- Ordre de service, procès-verbaux travaux et réunions de chantier
- Bons de commande

En cas d'absence du
Directeur Général et de
Monsieur Michaël Delattre

Notifié à Florence Le Gougec le

Spécimen de signature



Soutenir, Accompagner, Éduquer

Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454
59021 LILLE CEDEX
Tél. : 03.20.29.50.50
Fax : 03.20.53.21.03

Paul FLAD
Directeur Général

Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'EPDSAE, délégation de signature est donnée à **Madame Florence Ragonnet**, adjoint des cadres hospitaliers, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 5 octobre 2017

Paul FLAD,
Le Directeur Général de l'EPDSAE

ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions et réserves
<p>Documents concernant l'organisation du service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - convention d'accueil des stagiaires et rapport de stage - proposition de notation et d'appréciation des agents du service dont il a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle - dossier de recrutement pour le service - bordereau de communication de la DRH - courriers ordinaires dont réponse aux candidatures spontanées - Note interne, procédure... <p>Documents concernant les agents de l'EPDSAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation, ordre de mission concernant les agents de l'EPDSAE - arrêtés relatifs à la situation individuelle des agents (CLM, CLD, détachement, disponibilité, retraite, concours) <u>sauf contentieux, discipline</u> - états d'allocation pour perte d'emploi, d'indemnité de licenciement, de cotisations sociales, remboursement FEH - convention pour les formations et jury de concours - facture relative à la formation - mandatement et décompte de frais relatif à la formation 	<p>Permanentés</p>
<ul style="list-style-type: none"> - attestation concernant les agents de l'EPDSAE - certification du caractère exécutoire des documents de son service - bon de commande pour son service - arrêté concernant la carrière des agents (avancements de grades, échelon...) - arrêté de nomination des agents - contrat d'engagement et avenant des agents 	<p>En cas d'absence de la Directrice des Ressources Humaines</p>
<ul style="list-style-type: none"> - arrêtés et mesures relatifs à la situation individuelle des agents concernant le contentieux, la discipline - arrêtés de suspension des agents 	<p>En cas d'absence du Directeur Général et de la Directrice des Ressources Humaines</p>

Notifié à Florence Ragonnet le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454
59021 LILLE CEDEX
Tél. : 03.20.29.50.50
Fax : 03.20.53.21.03

Paul FLAD
Directeur Général

Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'EPDSAE, délégation de signature est donnée à Monsieur **Foued Nejda**, directeur de l'Innovation, de la Recherche et de la qualité, pour les domaines indiqués en annexe.

Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,
Le Directeur Général de l'EPDSAE

ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
<ul style="list-style-type: none">- planning-horaire, demande de congé et d'autorisations spéciales d'absence des agents dont il a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle ;- ordres de mission, sauf ceux concernant le directeur, en France métropolitaine ;- proposition de notation et d'appréciation des agents dont il a la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle ;- attestations d'employeur, validation de services... ;- dossier d'accident du travail et de maladie professionnelle ;- conventions d'accueil de stagiaires ;- notes de service et d'information interne ;- abonnement aux journaux et magazines destinés au SDI ;- correspondance administratives courantes ;- convention sans incidence financière ;- autorisation de circuler des agents dont il a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle ;- bons de commande et devis dans le cadre de l'investissement lié à son service.	Permanente
<ul style="list-style-type: none">- Toutes les délégations consenties à chaque directeur de service de l'Administration Générale	Dans le cadre des gardes de direction

Notifié à Foued Nejda le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454
59021 LILLE CEDEX
Tél. : 03.20.29.50.50
Fax : 03.20.53.21.03

Paul FLAD
Directeur Général

Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1

Pour le bon fonctionnement de la direction du patrimoine et des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à **Monsieur Louis-Philippe Henrard**, Technicien Hospitalier, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,
Le Directeur Général de l'EPDSAE

ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
Courriers de la Direction : - Courriers aux établissements et services : Bordereaux de transmission - Correspondance relatives aux agents de la Direction (service Ateliers) : Congés, feuille de cycle, plannings Achats publics : Ouverture de comptes fournisseurs Baux et conventions : Courriers de transmission	En cas d'absence ou d'empêchement de Michaël DELATTRE, Directeur du Patrimoine et des Affaires Juridiques et des attachés d'administration hospitalière

Notifié à Louis-Philippe Henrard le

Spécimen de signature



Soutenir, Accompagner, Éduquer

Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454
59021 LILLE CEDEX
Tél. : 03.20.29.50.50
Fax : 03.20.53.21.03

Paul FLAD
Directeur Général

Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'EPDSAE, délégation de signature est donnée à **Madame Mariette Lerouge**, adjoint des cadres hospitaliers, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 5 octobre 2017

Paul FLAD,
Le Directeur Général de l'EPDSAE

ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions et réserves
<p>Documents concernant l'organisation du service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - convention d'accueil des stagiaires et rapport de stage - proposition de notation et d'appréciation des agents du service dont il a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle - dossier de recrutement pour le service - bordereau de communication de la DRH - courriers ordinaires dont réponse aux candidatures spontanées - Note interne, procédure... <p>Documents concernant les agents de l'EPDSAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation, ordre de mission concernant les agents de l'EPDSAE - arrêtés relatifs à la situation individuelle des agents (CLM, CLD, détachement, disponibilité, retraite, concours) <u>sauf contentieux, discipline</u> - états d'allocation pour perte d'emploi, d'indemnité de licenciement, de cotisations sociales, remboursement FEH - convention pour les formations et jury de concours - facture relative à la formation - mandatement et décompte de frais relatif à la formation 	<p>Permanentés</p>
<ul style="list-style-type: none"> - attestation concernant les agents de l'EPDSAE - certification du caractère exécutoire des documents de son service - bon de commande pour son service - arrêté concernant la carrière des agents (avancements de grades, échelon...) - arrêté de nomination des agents - contrat d'engagement et avenant des agents 	<p>En cas d'absence de la Directrice des Ressources Humaines</p>
<ul style="list-style-type: none"> - arrêtés et mesures relatifs à la situation individuelle des agents concernant le contentieux, la discipline - arrêtés de suspension des agents 	<p>En cas d'absence du Directeur Général et de la Directrice des Ressources Humaines</p>

Notifié à Mariette Lerouge le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454
59021 LILLE CEDEX
Tél. : 03.20.29.50.50
Fax : 03.20.53.21.03

Paul FLAD
Directeur Général

Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'EPDSAE, délégation de signature est donnée à **Monsieur Michaël Delattre**, Directeur du Patrimoine et des Affaires Juridiques, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,
Le Directeur Général de l'EPDSAE

ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
<p><u>Affaires administratives</u> Planning-horaire, demande de congé et d'autorisations spéciales d'absence ; Ordres de mission, sauf ceux concernant le directeur, en France métropolitaine ; Proposition de notation et d'appréciation des agents ; Attestations d'employeur, validation de services... ; Dossier d'accident du travail et de maladie professionnelle ; Conventions d'accueil de stagiaires ; Correspondances administratives courantes ; Toutes correspondances avec les fournisseurs Convocation aux instances locales et institutionnelles et compte-rendu des réunions ; Notes de service et d'information interne ; Déclaration de sinistre à destination de l'assureur ; Déclaration et dépôt de plainte auprès des services de police et gendarmerie ; Conventions sans incidence financière, avenant et résiliation ;</p> <p><u>Affaires financières</u> Bon de commande, bon de livraison et devis dans le cadre du fonctionnement, dans le respect des règles d'achat public et de mise en concurrence, pour les fournitures et prestations de service, sauf convention ou bail de location (hors baux pour les usagers), maintenance, assurance, personnel extérieur, impôts et taxes hors timbres fiscaux, prestations relevant du plan de formation ; Autorisation de circuler ; Courriers de transmission, états des lieux, l'ensemble des baux, avenant au bail, résiliation du bail ;</p> <p><u>Marchés publics</u></p> <p><u>Pièces relatives à la passation des marchés publics (toutes procédures) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Publicité, • Envois de renseignements complémentaires et réponses aux demandes, • demandes de documents relatifs à la procédure, demandes de précisions, • Courriers aux candidats évincés, • réponses aux demandes de motifs détaillés du rejet de l'offre <p><u>Pièces relatives à l'exécution des marchés publics (toutes procédures) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Actes de sous traitance, nantissement de créance • Ouverture de comptes fournisseurs • Correspondance avec les titulaires durant l'exécution (demande de documents et d'informations, tarifs, catalogues, situations et bilans, ...) <p><u>Pièces relatives à la passation des marchés publics, spécifiquement pour les procédures adaptées (MAPA) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • rapport d'analyse des offres, • pièces relatives à l'attribution, déclaration d'infructuosité, déclaration de sans suite • pièces contractuelles du marché, • avenants, 	<p>Permanent</p>

<ul style="list-style-type: none"> • courriers relatifs à des dysfonctionnements d'exécution dont demandes d'actions correctives, pénalité, mise en demeure, résiliation, ... • Ordre de service, procès-verbaux travaux et réunions de chantier • Bons de commande 	
<p>Affaires administratives Correspondances avec les directions techniques de nos partenaires (Département, Partenord, LMCU) ; Pièces administratives relatives au contentieux (hors contentieux du personnel) ; Congés des directeurs ;</p> <p>Affaires financières Bon de commande, bon de livraison et devis dans le cadre de l'investissement sans qu'il y ait de seuil pour les petits achats récurrents ; Convention avec incidence financière, avenant et résiliation ;</p> <p>Marchés publics <u>Pièces relatives à la passation des marchés publics, spécifiquement pour les procédures formalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • rapport d'analyse des offres, • pièces relatives à l'attribution, déclaration d'infructuosité, déclaration de sans suite • pièces contractuelles du marché, • avenants, • courriers relatifs à des dysfonctionnements d'exécution dont demandes d'actions correctives, pénalité, mise en demeure, résiliation, ... • Ordre de service, procès-verbaux travaux et réunions de chantier • Bons de commande 	<p>En cas d'absence du Directeur Général</p>
<p>Toutes les délégations consenties à chaque directeur de service de l'Administration Générale.</p>	<p>Dans le cadre des gardes de direction</p>

Notifié à Michaël Delattre le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454
59021 LILLE CEDEX
Tél. : 03.20.29.50.50
Fax : 03.20.53.21.03

Paul FLAD
Directeur Général

Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1

Pour le bon fonctionnement de la direction du patrimoine et des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à **Monsieur Pascal Lotte**, Technicien Supérieur Hospitalier Chef, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,
Le Directeur Général de l'EPDSAE

ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
<p>- courriers de la Direction : Courriers aux établissements et services : Bordereaux de transmission</p> <p>-Baux et conventions : Etats des lieux Courriers de transmission</p> <p>-Chantiers : PV réunions de chantiers PV réception de travaux Compte rendu de visites et/ou rencontres avec les propriétaires</p> <p>-Commission de sécurité Attestation de présence</p> <p>-Bons d'intervention</p>	<p>En cas d'absence ou d'empêchement de Michaël DELATTRE, Directeur du Patrimoine et des Affaires Juridiques et des attachés d'administration hospitalière</p>

Notifié à Pascal Lotte le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454
59021 LILLE CEDEX
Tél. : 03.20.29.50.50
Fax : 03.20.53.21.03

Paul FLAD
Directeur Général

Le Directeur de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'EPDSAE, délégation de signature est donnée à **Madame Sylvie Lemoine**, Directrice des Systèmes d'Information, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 29 septembre 2017

Paul FLAD,
Le Directeur Général de l'EPDSAE

ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
<p><u>I - Affaires générales- Administration</u></p> <ol style="list-style-type: none">1) planning-horaire, demande de congé et d'autorisations spéciales d'absence ;2) ordres de mission, sauf ceux le concernant, en France métropolitaine ;3) proposition de notation et d'appréciation des agents dont il a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle;4) correspondances administratives courantes ;5) notes de service et d'information interne ;6) Attestations d'employeur, validation de services... ;7) Dossier d'accident du travail et de maladie professionnelle ;8) Conventions d'accueil de stagiaires ;9) Toutes correspondances avec les fournisseurs10) Convocation aux instances locales et institutionnelles et compte-rendu des réunions ;11) Déclaration de sinistre à destination de l'assureur ;12) Déclaration et dépôt de plainte auprès des services de police et gendarmerie ;13) Conventions sans incidence financière, avenant et résiliation ; <p><u>II - Affaires budgétaires</u></p> <ol style="list-style-type: none">1) Devis et bons de commande de fonctionnement pour sa direction2) bons de commande d'investissement pour sa direction ;	Permanent
Toutes les délégations consenties à chaque directeur de service de l'Administration Générale.	Dans le cadre des gardes de direction

Notifié à Sylvie Lemoine le

<i>Spécimen de signature</i>